

Convocation

Assemblée générale ordinaire 2022 - Olympiade 2020/2024

fédération française d'études et sports sous-marins comité départemental Haute-Vienne

AG 2023 FFESSM CODEP 87

Lundi 09 octobre 2023 19h

Maison municipale des sports de Limoges
35 boulevard de Beaublanc, 87100 Limoges

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

- Accueil des délégués et enregistrement des pouvoirs
- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2022
- Rapport moral du président
- Rapport moral des secrétaires
- Bilan du trésorier :
 - Rapport financier du Trésorier – 2022/2023.
 - Approbation des comptes 2022/2023
 - Quitus des comptes
 - Budget prévisionnel 2023-2024
- L'Aquapolis
- Montulat
- Rapports et bilans des présidents de commissions et référents activités, invités
- Actualités régionales & nationales
- Convivialité



FFESSM

HAUTE-VIENNE | 87

FÉDÉRATION FRANÇAISE
ÉTUDES & SPORTS SOUS-MARINS

COMITÉ DÉPARTEMENTAL
HAUTE-VIENNE

FRENCH UNDERWATER FÉDÉRATION

Fondée en 1948, membre fondateur de la Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques.

MANDAT DU DÉLÉGUÉ OFFICIEL CLUB

Club représenté : N° du Club :

Nom du Président : N° de la licence
(À présenter au secrétariat de l'A.G)

En mon absence je donne mon pouvoir à :
Nom du délégué : N° de la licence :
(à présenter au secrétariat de l'A.G)

Le président atteste que ce dernier est bien membre du club N°
Effectif du club : Nombre de Voix du Club :

Signature du président et cachet du Club

POUVOIR

En cas d'impossibilité de représentation du Président ou du délégué du club. Le pouvoir peut être donné au délégué d'un autre club. Ce délégué ne peut en aucun cas procéder à une deuxième délégation.

Je soussigné

Président du Club: N° du club :
Donne pouvoir pour me représenter à l'Assemblée générale

A :
Délégué du Club : N° du Club :

N° Licence à présenter au secrétariat de l'A.G

Effectif du club 2020 : Nombre de Voix du Club :

Date : Porter obligatoirement la mention manuscrite « *Bon pour Pouvoir* »

Suivi de la signature du Président et du cachet du Club

Le mandat ou le pouvoir devra être présenté au bureau de l'Assemblée générale pour l'enregistrement. En cas de perte tout pouvoir ou mandat sur papier libre pourra être accepté s'il porte la mention (notamment « **Bon pour pouvoir** » en manuscrite, tampon du club, date.) En cas de second pouvoir, seul le pouvoir dont la date la plus proche de celle de l'A.G sera pris en compte.

FFESSM CODEP 87

president@codep87.fr T : 06 20 32 70 33

SIREN 447 958 562 SIRET 447 958 562 00020 RNA : W872001183 APE 9312Z

Fédération française d'études et sports sous-marin, comité départemental Haute-Vienne

35, BOULEVARD BEAUBLANC, 87100 LIMOGES

WWW.CODEP87.FR

FEDERATION DELEGUEE PAR LE MINISTERE CHARGE DES SPORTS
RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE (RUP)

WWW.FFESSM.FR